

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 16 février 2016 modifiant la décision du 1^{er} janvier 2016 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 104

NOR : INTF1605690S

La directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité – responsable du programme opérationnel 104 «intégration et accès à la nationalité»,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2016 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 104,

Décide:

Article 1^{er}

Il est inséré à l'annexe 1 de la décision du 1^{er} janvier 2016 portant désignation des responsables de budget opérationnel et des unités opérationnelles pour le programme 104 les éléments suivants:

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0104- DR75-DRIH	UO Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France	Le préfet de la région Île-de France, préfet de Paris

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 février 2016.

*La directrice de l'accueil,
de l'accompagnement des étrangers
et de la nationalité,*
M. NGUYEN